

~~Interpellation urgente~~

« 3'000 logements » et combien de promesses ?

La pénurie profonde et généralisée de logements à Lausanne préoccupe de nombreux habitants et politiciens. Cela ne date pas d'aujourd'hui (voir par exemple la démarche « Quartiers 21 »). La fin de la législature et la campagne électorale actuelle sont l'occasion de faire un bilan des promesses et des réalisations, avant que d'autres formules volontaristes et électoralistes ne se révèlent à l'usage mensongères. Par le préavis 2005/45 du 23 juin 2005, adopté à une large majorité par le Conseil communal le 21 mars 2006, la Commune décidait de créer 3'000 nouveaux logements à Lausanne en 10 à 15 ans. Cet objectif était qualifié de « majeur » et « réaliste » de l'avis de la conseillère municipale alors, et encore, en charge du dossier. Le chiffre cité en titre complétait les projets alors annoncés mais non encore réalisés du rapport de gestion 2004-2005. Ce dernier comportait un solde à achever de 500 logements. Enfin le programme de législature 2006-2011 a accru l'objectif en termes de constructions de logements par l'annonce de 5'000 logements en 10 ans, par le cumul des « 3'000 » précités et des plans « Pontaise » et « Blécherette », en planifiant et démarrant les constructions prévues sur diverses parcelles communales: Avenue de Provence, Vernand, Les Fiches, Vers-chez-les-Blanc, etc.

J'ai l'honneur de poser, au nom du groupe unissant les Libéraux-Radicaux et les PDC les questions suivantes à la Municipalité :

1. A ce jour, sachant que le préavis mentionnait un rythme annuel de 300 logements au minimum, combien de nouveaux logements réalisés découlent du préavis 2005/45 ? Combien ont pour origine, pour la période 2006-2011, d'autres décisions municipales antérieures ?
2. Au cours de cette même période 2006-2011, combien de nouveaux logements ont été construits par des acteurs privés autonomes ?
3. Sachant que la Municipalité a obtenu pour la législature 2006-2011 le doublement, à 30 millions de francs, de l'autorisation générale d'acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, de combien de logements s'est accru le patrimoine municipal par ce biais ?
4. Quels montants ont été investis directement par la Ville, respectivement ont été cautionnés ? En regard, quelles redevances ont été perçues ? Combien de nouveaux contribuables appartenant à la classe moyenne et supérieure ont été accueillis grâce à ces nouveaux logements, respectivement quelles recettes fiscales brutes supplémentaires ont été enregistrées ?
5. Les nouveaux logements subventionnés ne devaient pas, selon le préavis, augmenter le montant total des subventions accordées. Qu'en est-il ?

D'avance je remercie la Municipalité pour ses réponses aux questions susmentionnées.

Lausanne, le 28 janvier 2011



Pierre-Antoine Hildbrand

